

## 2 La présentation du projet

Le projet fut présenté par une brochure qui décrivait les objectifs et caractéristiques du projet ainsi que l'exposé très explicite des directives concernant les programmes des branches à enseigner dans le cadre du projet.

Voici quelques extraits de cette brochure.

### **L'objectif du projet pilote**

Le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique accueille tous les ans à peu près la moitié des élèves sortant de l'école primaire.

Le jeune adolescent y reçoit une formation de base sur trois années, en 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>. Après la classe de 9<sup>e</sup>, l'élève choisit entre toute une gamme de voies de formation: le régime professionnel où s'apprennent plus de cent métiers différents, le régime des formations de technicien qui sont théoriques et pratiques, le régime technique avec un enseignement théorique. Toutes les facettes du monde professionnel s'y retrouvent: divisions administrative et commerciale, agricole et horticole, hôtelière et touristique, mécanique, informatique, électrotechnique, génie civil, artistique, les professions de santé et les professions sociales...

Il va sans dire que l'orientation à la fin de la classe de 9<sup>e</sup> est un moment-clé dans la vie de l'adolescent; il prend alors une première décision importante pour l'orientation de sa future vie professionnelle.

Malheureusement, comme on vient de le constater, les échecs se multiplient à partir de la classe de 10<sup>e</sup>, et en 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> les pourcentages élevés d'échecs, de l'ordre de 20 %, persistent.

Or, le suivi et l'orientation des adolescents devraient leur assurer l'accès à des voies de formation où leurs chances d'obtenir un diplôme sont réelles. L'objectif principal du projet pilote est de permettre une meilleure orientation de l'élève en classe de 9<sup>e</sup> en le dirigeant vers une formation qui correspond à ses capacités et ses aspirations.

Le projet a débuté en septembre 2003 pour les classes de 7<sup>e</sup>ST, dans les établissements suivants: Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique agricole à Ettelbruck, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel à Mamer. À partir de l'année scolaire 2004-2005, le Lycée du Nord à Wiltz et le Lycée technique d'Ettelbruck s'associent au projet.

Le Nordstad-Lycée de Diekirch et le Atert-Lycée ont rejoint le projet en 2008, le Lycée Bel-Val et le Lycée technique d'Esch en 2011.

## **Les caractéristiques du projet pilote « cycle inférieur »**

Le projet pilote « cycle inférieur » a pour objectif de garantir une bonne orientation, au terme de la classe de 9<sup>e</sup>. Pour arriver à cette fin, le projet considère les principaux volets de l'enseignement:

- les programmes
- l'évaluation
- l'encadrement de l'élève
- le processus d'orientation

## **Les programmes**

### **L'accent est mis sur l'acquisition des connaissances de base**

Les programmes actuels sont très élaborés et ils énumèrent l'ensemble des contenus du cours. Mais la partie fondamentale que tout élève doit assimiler absolument n'y est guère précisée ni définit-on de manière plus nuancée les connaissances plus approfondies et les aptitudes particulières pour la branche en question.

Les nouveaux programmes sont fondés sur les mêmes objectifs que les programmes usuels, mais ils fixent aussi les connaissances de base. Ils comprennent trois parties équivalant chacune à un tiers environ du temps disponible:

- la partie fondamentale que tout élève doit absolument maîtriser pour accéder à la classe suivante;
- les contenus correspondant aux objectifs du programme usuel; si l'élève s'y montre compétent, il peut être orienté vers une formation où des connaissances approfondies dans cette branche sont exigées;
- les contenus, choisis par l'enseignant, qui servent à l'application du savoir, à la mise en pratique, à la répétition et à l'approfondissement.

### **Les programmes laissent de l'espace libre à l'enseignant et à l'élève**

En ce moment, la plupart des programmes sont très denses et laissent peu de temps à l'enseignant pour s'occuper de ses élèves de manière différenciée, pour être attentif à leurs difficultés et les conseiller pour mieux apprendre.

Les nouveaux programmes consacrent un tiers du temps disponible à ces aspects de l'enseignement.

Dans la même perspective, les grilles horaires sont conçues de façon que les établissements puissent les adapter, dans une certaine mesure, aux besoins de leurs élèves.

## Les programmes sont compréhensibles pour les parents

Afin de permettre aux parents de suivre la progression de leur enfant, les programmes du projet sont rédigés de façon à être également compréhensibles par ceux qui ne sont pas spécialistes en la matière.

Ils sont publiés sur le site Internet du ministère: [www.men.lu](http://www.men.lu)

## Évaluation

Dans le cadre du projet, l'orientation se fait en fonction des aptitudes de l'élève. Pour ce faire:

- en langues, une évaluation plus fine par compétences (écrit, oral, compréhension) met en valeur le savoir-faire de l'adolescent et décèle, le cas échéant, ses faiblesses. Dans le même ordre d'idées, en mathématiques, sont évalués séparément: le calcul numérique, la géométrie, la résolution de problèmes ainsi que, en 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>, le calcul algébrique;
- les notes obtenues dans les compétences ou les branches sont prises en considération séparément sans calcul de moyenne;
- lors du passage de 9<sup>e</sup> en 10<sup>e</sup>, les résultats obtenus au cours des trois années du cycle inférieur sont pris en compte.

Les bulletins tiennent compte de l'évaluation des différentes compétences. En plus, ils seront complétés par une appréciation écrite de l'attitude de l'élève face au travail ainsi que du bilan provisoire de ses capacités en vue du choix d'une formation.

Si l'enseignant attribue une note élevée, il certifie que l'élève maîtrise bien la matière et qu'il est apte à suivre une formation où la branche en question est importante.

Si l'enseignant attribue une note suffisante (30 points au moins) à l'élève, il certifie que celui-ci maîtrise les compétences de base de la branche en question, sans pour autant lui attester de connaissances particulières.

L'instruction de service du 8 avril 2002 sur l'évaluation des élèves est valable pour les classes « projet », mais des devoirs en classe peuvent être remplacés par des contrôles: à savoir des interrogations écrites, orales, pratiques, ou des appréciations de la préparation des travaux et devoirs à domicile de l'élève ainsi que de la participation en classe.

## Promotion

Les décisions de promotion seront prises par le conseil de classe selon les dispositions qui suivent, sur la base de la réglementation en vigueur:

- L'élève est autorisé à progresser au cycle inférieur pour autant que le conseil de classe estime qu'il est capable de suivre l'enseignement qui y est dispensé.
  - Si le conseil de classe estime que les capacités de l'élève le permettent, il l'oriente vers l'enseignement secondaire. Si par contre, l'élève échoue parce qu'il n'arrive pas à maîtriser les compétences de base nécessaires pour suivre les cours du cycle inférieur, le conseil de classe l'oriente vers le régime préparatoire ou, s'il le juge utile, l'autorise à redoubler la classe.
  - Le conseil de classe peut imposer un travail de vacances sanctionné par une épreuve en début d'année. Si l'élève ne la réussit pas, il peut néanmoins être autorisé à progresser, mais dans ce cas le conseil de classe lui prescrit les mesures, imposées au sein de l'école, qui lui permettent de combler son déficit.
- Le conseil de classe peut autoriser un redoublement s'il estime que:
- le redoublement permettra à l'élève de pallier ses déficits de maturité ou d'acclimatement (notamment en 7<sup>e</sup>ST);
  - les parents et l'école collaborent suffisamment pour assurer le suivi adéquat de l'élève pendant l'année de redoublement.

Pour l'élève qui progresse au cycle inférieur, les enseignants, le régent-tuteur et la direction veillent que lui-même et ses parents soient informés sans retard si ses résultats sont de nature à entraver ses possibilités de choix de formation ou son avancement.

L'admission au cycle moyen sera décidée en 9<sup>e</sup> par le conseil de classe, sur le vu de tous les résultats qu'a obtenus l'élève au cycle inférieur et dans le respect des conditions suivantes:

- de bonnes notes dans les branches importantes pour la formation envisagée;
- un très bon ou un bon résultat global pour l'admission respectivement au régime technique et au régime de la formation de technicien.

## Encadrement

Il n'y a qu'une seule voie pédagogique pour les classes du projet, appelées 7<sup>e</sup>ST, 8<sup>e</sup>ST, 9<sup>e</sup>ST. L'élève reste en principe dans la même classe tout au long du cycle inférieur. En allemand, en français et en mathématiques, l'établissement peut décider de former deux auditoires de niveaux différents.

Une équipe enseignante comptant au plus 6 titulaires accompagne la classe de 7<sup>e</sup> en 9<sup>e</sup>. Ces enseignants se réunissent au moins 4 fois par trimestre. Ils assurent le suivi des élèves, préparent à la fin du trimestre les discussions du conseil de classe et lui proposent, à la fin de l'année scolaire, les décisions à prendre. Le directeur peut autoriser, pour des motifs importants, un membre de l'équipe enseignante d'une classe à se désister au cours du cycle; celui-ci informe alors son successeur en lui fournissant un rapport détaillé sur ses élèves.

L'équipe enseignante et notamment le régent-tuteur renseignent régulièrement l'élève et ses parents sur les formations qui lui sont ouvertes en fonction de ses résultats, mais aussi sur les possibilités de revoir la façon dont il apprend, d'améliorer son attitude au travail et sa motivation.